

**PASSAGE DE CYCLES 2024
POINTS DE VIGILANCE**

Dématérialisation :

Dans la mesure du possible, merci de privilégier les envois informatiques pour les dossiers de recours. Vous pouvez utiliser les outils académiques suivants :

- ✓ FileSender pour l'envoi de gros fichiers : <https://filesender.renater.fr/>
- ✓ Nuage pour l'échange de documents <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/apps/files/>

[accès à ces plateformes via l'intranet académique]

Composition des dossiers :

Merci de bien respecter les instructions relatives aux documents à fournir en appui des dossiers de recours :

- ✓ Les éléments attestant d'une rupture dans la scolarisation de l'élève ;
- ✓ Les avis des psychologues et des membres du Rased (si l'élève a été suivi par le réseau)
- ✓ Le PPRE en cours ;
- ✓ Des productions datées et significatives (en particulier en mathématiques et en français). Le relevé des absences de l'élève

Ces éléments sont indispensables aux membres de la commission départementale d'appel pour pouvoir statuer sur les décisions prises.

Calendrier :

Compte tenu du calendrier des vacances scolaires et des contraintes Affelnet, il convient de préparer autant que possible en amont les dossiers de recours éventuels, en particulier pour les élèves entrant au collège.

Merci de nous signaler, via votre IEN de circonscription, tous les dossiers de recours éventuels concernant des passages en 6e afin d'éviter une affectation injustifiée ou permettre de "réserver" une place à un élève dans son collège de secteur.

Documents officiels :

Merci d'utiliser exclusivement les documents officiels issus de l'application ONDE ou des annexes à la présente circulaire notamment dans vos échanges avec les familles.

En particulier, il convient d'utiliser le bordereau ONDE pour les décisions des conseils des maîtres, ce document est utilisé et visé par la commission départementale d'appel pour indiquer sa décision.

Il pourra éventuellement être requis en cas de contestation ultérieure de la famille.